



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/107 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA COLLECTIVITE
DE CORSE : LE DESK A BASTIA**

**CHÌ APPROVA L'ACQUISTU DI LUCALI DA A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA : LE DESK IN BASTIA**

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, la commission permanente, convoquée le 17 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Isabelle FELICIAGGI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics

locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'arrêté n° 19/125CE du Conseil exécutif de Corse du 23 avril 2019 portant affectation des crédits,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

VU la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT le projet global de déménagement des services,

CONSIDERANT la volonté de regrouper ces services de manière cohérente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

VALIDE l'acquisition d'un ensemble de bureaux sis « Résidence Le Desk » - Lieu-dit Paratoghju à Bastia au prix de 750 000 €, auquel s'ajouteront les frais de notaire et d'enregistrement, ce prix étant inférieur à l'estimation de la valeur vénale établie par le service du domaine à 1 044 000 €.

La dépense sera engagée sur l'opération « N6151A191B_1_A :

Acquisition divers - Frais d'actes » du programme 6151 du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 :

DONNE DELEGATION au Président du Conseil Exécutif de Corse pour la mise en œuvre effective de ces décisions et l'**AUTORISE** à signer les actes afférents à cette acquisition.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA DI LUCALI DA A CULLETTIVITÀ DI CORSICA :
LE DESK IN BASTIA**

**ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA COLLECTIVITE DE
CORSE : LE DESK A BASTIA**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet le projet d'acquérir un ensemble de bureaux sis « Résidence Le Desk », Lieu-dit Paratoghju à BASTIA.

Dans le cadre du projet global de déménagement des services notamment ceux dépendant de la Direction générale adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse et afin de permettre leur regroupement de manière cohérente compte tenu du manque de locaux disponibles sur BASTIA, il est envisagé l'acquisition d'un plateau de 480 m² au 2^{ème} étage d'un immeuble et composé de 15 bureaux, 5 sanitaires, un accueil et un espace d'archivage, une salle de réunion ainsi que la jouissance d'un toit terrasse.

Ces locaux disposent aussi de 10 places de parking.

Il est à noter que les mouvements des services ne seront mis en œuvre qu'après consultation et avis du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le service du Domaine sollicité sur la valeur vénale de ce bien a estimé celle-ci à 1 044 000 €. Le Service de Santé au Travail de Haute-Corse, propriétaire des locaux, a fixé le prix de vente à 750 000 €.

Les crédits de paiement nécessaires à cette acquisition ont été prévus au Budget primitif 2020 et imputés sur le programme 6151 - investissement.

Les crédits ont été affectés par arrêté n° 19/125 CE du Conseil exécutif de Corse en date du 23 avril 2019 (opération « N6151A191B_1_A: Acquisition divers - Frais d'actes »).

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.